Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Orientation 01-3: Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission

Construire nos modes de vie durables, pour aujourd'hui et pour demain, demande que nous nous engagions ensemble dans une démarche de progrès. Dans un monde en mouvement, la recherche de ces nouveaux modes de vie nécessite de s'approprier notre passé pour en tirer les valeurs qui vont permettre de fonder notre avenir, mais aussi de savoir innover et expérimenter.

Tout d'abord, les partenaires de la charte encouragent le déploiement d'agendas 21 locaux sur l'ensemble des collectivités du Parc national. Les agendas 21 locaux permettent en effet de construire, dans le cadre d'une démarche participative, des plans d'actions permettant de mettre en oeuvre concrètement cette dynamique de progrès vers des modes de vie durables.

Parallèlement, l'éducation et de la formation, leviers essentiels pour construire une société d'individus autonomes et responsables de nos biens et de notre avenir communs, sont encouragées et soutenues.

Les démarches d'éducation et de formation concernent toutes les thématiques et ont ainsi vocation à se décliner au sein des différents axes de la charte.

- **Mesure 1.3.1. Etudier les évolutions de la société pour mieux mettre en oeuvre la charte**

[...]

Afin de permettre aux populations de vivre durablement sur ce territoire, les partenaires de la charte, soucieux d'intégrer les dynamiques de la société dans la mise en oeuvre du projet de territoire, développent un dispositif de suivi des évolutions sociales.

Un observatoire des évolutions de la société est mis en place. Sa définition s'appuie sur un programme d'étude pluri-disciplinaire établi en relation avec le conseil scientifique et le conseil économique, social et culturel.

En coopération avec les référents des communes, l'établissement public mobilise son personnel déployé sur le terrain comme réseau d'écoute et d'alimentation de l'observatoire.

Un bilan périodique de l'observatoire est réalisé auprès des instances de l'établissement public, du territoire et des équipes techniques.

Rôle de l'établissement public du Parc national
Animation de la démarche

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1364&id=5246&artlang=fr

Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Mobilisation de ses agents déployés sur le territoire

Contributions des communes adhérentes
Alimentation par les référents communaux

Principaux autres partenaires à mobiliser
Régions, Départements
Services de l’Etat
INSEE, universités, chercheurs
Référence ID de l'article : #3444
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-08-12 15:10

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1364&id=5246&artlang=fr